

Road Traffic (Horse Drawn Vehicles) Ordinance, 1899

Michaelmas meeting of the Chief Pleas of Sark held on the 3rd October, 1899

Il est défendu à toute personne de suivre les étrangers sur la chaussée au Havre du Creux pour les engagé a prendre des voitures ni dans les routes de manière a leur être en nuisance sur une penalté de trois livres tournois et n'excédera pas sept livres tournois moitié au délateur et l'autre moitié aux pauvres.